



SOUTENIR L'ÉCONOMIE, PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

L'Union européenne (UE) a lancé différentes initiatives visant à promouvoir l'éco-innovation et à appuyer le plan d'action en faveur de l'écotechnologie dans le cadre du programme pour la compétitivité et l'innovation. Entre 2008 et 2013, près de 200 millions d'euros seront disponibles pour financer des projets qui encouragent l'éco-innovation en Europe. L'objectif est de stimuler la compétitivité et l'environnement en Europe grâce à des solutions innovantes qui protègent l'environnement tout en créant un plus grand marché pour les technologies, les méthodes de gestion, les produits et les services écologiques.

LE BUT EST DE :

- > soutenir les premières applications et susciter l'intérêt du marché pour les technologies et les pratiques innovantes;
- > permettre la création d'une passerelle entre le monde de la recherche et du développement et le monde des affaires; et
- > contribuer à surmonter les obstacles résiduels au marché qui empêchent actuellement le lancement de produits et services éco-innovants, surtout ceux développés par les petites et moyennes entreprises (PME) européennes.

QUI PEUT POSTULER ?

Bien que la priorité soit donnée aux PME et aux bénéficiaires privés, les appels à propositions sont ouverts à toute personne morale installée dans l'un des pays suivants:

- > les 27 États membres de l'UE, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège
- > l'Albanie, la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Israël, le Monténégro, la Serbie et la Turquie
- > les autres pays non membres de l'UE, sous réserve d'un accord approprié.

Les candidats potentiels doivent vérifier attentivement s'ils remplissent les conditions requises par cette initiative.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS? CONSULTEZ:

ec.europa.eu/ecoinnovation

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires? Contactez-nous à l'aide du formulaire électronique disponible sur le site web.

L'appel Éco-innovation du CIP pour des projets commercialisables ou liés aux premières applications est géré par l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI) de l'UE, en étroite collaboration avec la direction générale de l'environnement de la Commission européenne.

Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation
B-1049 Bruxelles

EA-78-09-656-FR-D
© Communautés européennes, 2009

Les auteurs de cette publication sont les seuls responsables de son contenu. Il ne reflète pas nécessairement l'avis de la Communauté européenne. L'EACI ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation faite des informations contenues dans ce document. Ces informations sont données à titre informatif uniquement et ne sont pas juridiquement contraignantes pour les parties concernées.

Photos: istockphoto.com



ECO-INNOVATION

2 0 0 8 - 2 0 1 3

QUAND LES ENTREPRISES
SE METTENT AU VERT





ECO-INNOVATION

QUAND LES ENTREPRISES SE METTENT AU VERT



ÉCO-INNOVATION : VERS UN AVENIR DURABLE

L'éco-innovation vise à changer nos modèles de consommation et de production et à développer des technologies, des produits et des services qui réduisent notre impact sur l'environnement.

Économie et innovation s'unissent pour créer des solutions durables permettant de mieux utiliser les ressources précieuses et de réduire les effets secondaires néfastes qu'ont nos activités économiques sur l'environnement.

Mais l'environnement n'est pas le seul à profiter de l'éco-innovation. Le marché mondial des produits et services environnementaux prend de l'ampleur chaque année. D'un point de vue économique, l'Europe a donc tout à gagner à investir davantage dans ce secteur relativement nouveau.

COMMENT OBTENIR DES FONDS

Pour bénéficier des fonds de l'initiative Éco-innovation du CIP, les projets doivent être innovants et présenter un réel intérêt pour les politiques environnementales européennes. Ils doivent également jouir d'un large potentiel de reproduction, de commercialisation et d'application. Seuls les projets de haute qualité, tant au niveau technique qu'économique et environnemental, seront pris en considération.

les appels à propositions annuels sont en principe publiés en avril. La limite pour la réception des propositions est envisagée début septembre. La Commission européenne a affecté 30 millions d'euros par appel, montant qui augmentera jusque 2013, et souhaiterait particulièrement recevoir des propositions émanant de PME. Veuillez noter que le financement communautaire couvrira 50 % des coûts éligibles.

Il existe de nombreux programmes de financement européens. Certains sont peut-être plus appropriés pour votre projet, surtout si vous êtes actifs dans la recherche et le développement ou dans le secteur public. Consultez le site web d'Éco-innovation avant de postuler afin de vérifier si votre proposition rencontre tous les critères: ec.europa.eu/ecoinnovation

DOMAINES PRIORITAIRES

La priorité est donnée aux secteurs qui présentent un potentiel d'amélioration significatif de l'impact que leurs opérations, produits ou services ont sur l'environnement. Les domaines pouvant bénéficier de ce financement varient d'année en année, en fonction des subventions antérieures et des résultats des projets.

À ce jour, les domaines prioritaires incluent:

- > **Le recyclage des matériaux:** l'amélioration des techniques de tri des déchets, le renforcement de la compétitivité des industries de recyclage ou encore de nouvelles solutions de recyclage ou la création de produits innovants à base de matériaux recyclés.
- > **Les bâtiments et la construction:** Couvrir des produits innovants pour le secteur de la construction; la production de techniques et matériaux de construction durables; une meilleure utilisation des matériaux recyclés et des ressources renouvelables dans la construction; de nouvelles technologies pour traiter et économiser l'eau.
- > **La nourriture et les boissons:** par exemple l'invention de techniques de production et d'emballage plus propres; la conception de techniques de gestion de l'eau plus efficaces; des idées nouvelles pour s'attaquer à la réduction, au recyclage et à la valorisation des déchets; et des méthodes pour rationaliser l'utilisation des ressources. Récemment, la priorité a été donnée aux secteurs qui génèrent d'importants impacts sur l'environnement, telles que les industries de laiterie et de viande.
- > **L'économie écologique et les achats verts:** par exemple veiller à ce que les entreprises prennent en compte des critères environnementaux pour leurs achats et adoptent une utilisation rationnelle des ressources; aider les entreprises à rendre leurs procédés et leur production plus verts; et promouvoir l'intégration généralisée des techniques éco-innovantes dans les chaînes d'approvisionnement.